4

YACHT CLUB DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Association sans but lucratif

— Cercle de voile et de surf —
siège social: 34, rue Cents - L-1319 Luxembourg

Déclin de responsabilité

Concerne: Utilisation des voiliers mis à disposition par le YCL

Madame, Monsieur, cher stagiaire,

Le Conseil d'Administration du YCL se réjouit de l'intérêt de tout jeune s'intéressant à notre beau sport. Certains d'entre vous ont déjà reçu une clé leur permettant l'accès au matériel nécessaire à l'utilisation de nos dériveurs, d'autres vont suivre. Ceci garantit une certaine indépendance aux jeunes navigateurs qui, théoriquement, peuvent profiter à tout moment de la disponibilité de nos voiliers.

La pratique de la voile avec nos dériveurs ne pourra cependant se faire que sous l'entière responsabilité de l'intéressé respectivement des parents/tuteurs pour les mineurs.

L'YCL ne peut garantir une présence à la base nautique de Liefrange que pendant les stages prévus pour l'acquisition du brevet A-Eaux intérieures et les journées d'initiation.

En plus, il faut insister sur le fait que la présence de la Protection Civile n'est assurée en principe qu'en saison de baignade entre le 1^{er} mai et le 30 septembre, ceci à partir du poste de secours de Lultzhausen les week-ends et jours fériés.

Le Conseil d'Administration du YCL se doit donc d'insister sur une utilisation respectant les règles élémentaires de prudence (conditions météo, température extérieure et de l'eau....) lors de toute sortie sur les eaux du lac.

Par votre signature, vous confirmez avoir eu connaissance des informations sus-mentionnées.

Liefrange, le	Lu et approuvé
	(nom et prénom du navigateur)
	(signature du parent/tuteur)

Merci pour votre compréhension et bon vent